

# Négociation tant que possible, mobilisation dès que nécessaire!

**F**in 2006, le gouvernement de la Communauté française a conclu, de manière bilatérale, un accord sectoriel avec les organisations syndicales. Dès qu'il a eu connaissance de cet accord, le SeGEC et les autres employeurs de l'enseignement subventionné n'ont eu de cesse de le dénoncer, le jugeant invalide sur le plan juridique. 80% des mesures qu'il regroupe concernent, en effet, l'organisation de l'enseignement qui est d'abord, comme chacun le sait, de la responsabilité des Pouvoirs organisateurs.

Aujourd'hui, le gouvernement s'apprête à mettre en œuvre, par voie de décret, certaines mesures de cet accord, dont les plus sensibles sont certainement de déterminer de manière discrétionnaire la taille des classes et de restreindre à 3% l'utilisation des heures de coordination. Cette limitation modifierait de manière importante l'organisation de nombreuses écoles et impliquerait la suppression de multiples activités organisées au bénéfice des élèves et de leurs conditions d'apprentissage. Le SeGEC et la FéADI<sup>1</sup> viennent de procéder à une enquête auprès des directeurs de l'enseignement secondaire pour savoir comment ils utilisent ce NTPP "hors-cours" et avoir une idée la plus précise possible des services qui risquent de disparaître si l'accord sectoriel était appliqué tel quel.

Au terme de cette enquête, le moins que l'on puisse dire, c'est que l'utilisation de ces heures se différencie fortement d'un établissement à l'autre, en raison des réalités rencontrées localement. Ainsi, plus de la moitié des établissements du réseau dépassent actuellement ces 3% du NTPP. Si la limitation à 3% devient effective, les activités les plus menacées sont les études dirigées, les centres de documentation ou bibliothèques, les projets pédagogiques novateurs, les cellules d'écoute et de médiation, les coordinations pédagogiques par niveau et par branche...

On le voit, une série de services - et non des moindres - seraient appelés à disparaître, alors qu'on peut difficilement mettre en doute leur utilité pour les élèves, et notamment pour les plus défavorisés d'entre eux. Mais, rappelons-le, outre cet aspect éminemment "pratique" de l'organisation scolaire, notre refus d'une limitation à 3% des heures de coordination est aussi de principe, puisqu'elle viendrait gravement entraver la liberté d'enseignement. Pour la suite du processus, notre philosophie est de privilégier la négociation tant qu'elle est possible mais d'envisager aussi, dès à présent, les autres moyens d'action que nous mobiliserons dès que nécessaire. ■

ÉTIENNE MICHEL, DIRECTEUR GÉNÉRAL DU SeGEC  
7 MAI 2008

1. Fédération des associations des directeurs de l'enseignement secondaire catholique



Photos: Philippe GERON

**C**e 1<sup>er</sup> juin prochain, Jacques VANDENSCHRICK quitte ses fonctions de directeur du Service recherche et développement pédagogique (SeRDeP) du SeGEC pour une retraite bien méritée.

Avec le Comité des secrétaires généraux du SeGEC, je m'associe à l'hommage dont il est l'objet dans ce numéro. Je le remercie chaleureusement pour les nombreux services rendus avec compétence et engagement à l'enseignement catholique, dans les différentes fonctions qu'il a exercées.

C'est Guy SELDESLAGH, actuellement responsable de la cellule Pouvoirs organisateurs, qui lui succèdera.

ÉTIENNE MICHEL